



Extrait du OIEau

<http://garonne.oieau.fr/spip.php?article4360>

La pollution chimique des eaux européennes Des données pour plus de 1100 substances.

- OIEau - Notre actualité et avancement de nos projets -
Date de mise en ligne : jeudi 1er janvier 2009

OIEau

L’OIEau associé à l’INERIS a été retenu par la DG Environnement de la Commission Européenne pour lui apporter depuis 4 ans une assistance technique à l’application sur les polluants chimiques de la Directive-Cadre sur l’Eau (DCE). Cette mission doit conduire à une révision de la liste des "substances prioritaires" de la DCE et à la fixation des concentrations à respecter dans les cours d’eau.

Pour définir la liste révisée de substances, le choix s’est porté sur une approche combinée utilisant les données de suivi dans les milieux, et une modélisation conduite par le Centre Commun de Recherche (JRC).

Pour pouvoir utiliser les données de suivi, il était nécessaire de collecter les résultats disponibles dans chaque pays. L’OIEau a été chargé de l’ensemble de la chaîne de collecte, depuis la définition de ce qui doit être collecté jusqu’à la création de la base centrale, qui rassemble les données, et la conduite des calculs nécessaire pour définir une liste révisée.

Seules les données récentes sur les concentrations dans les eaux de surface de toutes les substances chimiques potentiellement dangereuses, disponibles dans les 27 Etats Membres de l’Union Européenne et les pays associés, ont été retenues, avec des informations comme la localisation de la station ou la limite de détermination de l’analyse.

Jusque là, ces collectes européennes avaient rassemblé des données de description des réseaux de mesures ou des rapports synthétiques, jamais des résultats d’analyse individuels.

Pour la première fois en Europe 15 millions d’analyses sur 1.100 substances recherchées dans les eaux de surface de 28 pays européens ont été rassemblées : Une base de données unique en son genre a ainsi été créée !

Ces données ont permis de définir une première liste de substances à traiter ou à éliminer en priorité pour assurer la protection des eaux et des usagers. Pour que chaque pays puisse vérifier la pertinence de la liste des substances sélectionnées, un site Internet à destination des Autorités nationales a été créé. Il comprend une fiche synthétique pour chaque substance avec des éléments statistiques sur le nombre d’analyses et leur distribution spatiale et temporelle et une carte de localisation des stations de mesure.